

La Planète s'invite à la mairie : Propositions citoyennes sur les enjeux environnementaux

LA PLANÈTE S'INVITE AU PARLEMENT

Nous formons un collectif citoyen bénévole, indépendant et non partisan. Notre objectif est de forcer nos gouvernements à répondre immédiatement à l'urgence climatique et de redonner à la population de l'espoir, des moyens d'action. Nous rejetons la résignation et l'inertie.

Notre mouvement s'est constitué spontanément à l'automne 2018 pour trouver des avenues à notre indignation devant l'absence quasi complète des enjeux climatiques dans la campagne électorale québécoise.

Mission

Le Collectif entend créer un large mouvement populaire visant à forcer les gouvernements à agir de façon responsable et juste face à l'urgence climatique et à lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

Revendications

Nous demandons à nos gouvernements de :

- 1- S'assurer, à travers des campagnes de sensibilisation régulières, que la population est pleinement informée de la gravité des dérèglements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité ;
- 2- Adopter une loi climatique qui force l'atteinte des cibles de GES recommandées par le GIEC pour limiter le réchauffement du climat à 1,5 degré ;
- 3- Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles ;
- 4- Créer des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition juste porteuse de justice sociale.

Documents de référence

FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION DU QUÉBEC VERS LA CARBONEUTRALITÉ
Projet Québec ZÉN, Front commun pour la transition énergétique,
Version 2.0, 7 novembre 2020.
www.pourlatransitionenergetique.org

LES CHANTIERS DE LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE
GroupMobilisation, Version 5.0, septembre 2020.
www.groupmobilisation.com

101 IDÉES POUR LA RELANCE, LES BASES D'UN PLAN D'ACTION POUR UNE TRANSITION VERTE ET JUSTE
Le pacte pour la transition, 3 juin 2020.
www.lepacte.ca

La Planète s'invite à la mairie : une initiative citoyenne

Devant la crise écologique et climatique mondiale, il est urgent que tous les gouvernements de la planète déploient des efforts colossaux afin de réduire leurs émissions de GES, de mieux protéger leurs écosystèmes et de freiner la perte de biodiversité sur leur territoire. À travers l'élaboration d'un plan de transition juste, ceux-ci devront favoriser l'adaptation de leurs populations en encourageant la création de collectivités résilientes.

Les municipalités sont des gouvernements de proximité. À l'approche des élections municipales, les citoyen-nes ont l'opportunité de prendre l'initiative de cette démarche collective.

Inspiré des travaux du *Front commun pour la transition énergétique*, de *GroupMobilisation* et du *Pacte pour la transition*, ce document se veut un outil pour tout-e citoyen-ne préoccupé-e par la crise actuelle, afin de l'aider à faire un choix éclairé parmi les différent-es candidat-es se présentant aux élections du conseil de sa municipalité ou de sa MRC.

Afin d'élargir la portée de son travail, *La Planète s'invite au Parlement* a rejoint la nouvelle opération de *Vire au Vert* qui vise à mettre l'environnement au cœur de la campagne électorale municipale 2021.

Domaines d'intervention : nos propositions

- 1- Administration municipale axée sur la lutte à la crise écologique
- 2- Économie qui respecte les limites de la nature
- 3- Développement social résilient
- 4- Gestion de l'eau axée sur la sauvegarde de la ressource
- 5- Gestion des matières résiduelles vers le zéro déchet
- 6- Sécurité publique
- 7- Transports axés sur la mobilité active et collective
- 8- Urbanisme pour des quartiers mixtes et conviviaux
- 9- Agriculture urbaine et périurbaine vers l'autosuffisance alimentaire
- 10- Protection des milieux naturels pour la santé des populations

Si je suis élu-e, je m'engage à...

1. Administration municipale axée sur la lutte à la crise écologique

- 1- Adopter la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC) ;
- 2- Débloquer les budgets nécessaires pour la mise en œuvre des propositions de ce programme afin de lutter contre la crise climatique et environnementale ;
- 3- Impliquer les citoyen-nes dans toutes les prises de décision en respectant une démarche de démocratie délibérative ;
- 4- Former la totalité des employés et gestionnaires municipaux sur l'urgence climatique et écologique, ainsi que sur les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour y faire face ;
- 5- Sensibiliser les citoyen-nes sur l'urgence climatique et écologique, ainsi que les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour y faire face ;
- 6- Adopter une politique visant à protéger les milieux naturels et les terres agricoles et à favoriser leur utilisation écologique ;
- 7- Adopter une résolution se prononçant en défaveur de tout nouveau projet impliquant l'extraction, l'exploitation, le transport ou le stockage d'hydrocarbures d'origine fossile, qui augmenterait considérablement les émissions de GES, et réclamant que ces projets ne soient financés d'aucune façon avec des fonds publics ;
- 8- Mandater sur une base annuelle un tiers indépendant afin d'établir, en toute transparence, un bilan territorial des sources de GES, l'inventaire des puits de carbone et la progression de l'empreinte carbone de la municipalité ;
- 9- Préparer, à partir du bilan territorial, en respectant les principes de la démocratie participative, avec les citoyen-nes et les autres acteurs locaux, un plan visant à réduire les émissions de GES de 7,6% par année tel que recommandé par l'ONU ;
- 10- Reconnaître le droit à un environnement sain, favorable à la santé et au bien-être peu importe l'origine, le genre ou le statut social ;
- 11- Promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable (hydroélectricité, géothermie ou autre) pour le chauffage des nouveaux bâtiments (résidentiel, commercial, institutionnel) afin de limiter l'utilisation du gaz naturel et l'expansion du réseau de distribution.

2. Économie qui respecte les limites de la nature

- 1- Favoriser l'implantation d'une économie collaborative axée sur l'échange, le partage des ressources et l'écoconception en appliquant les 5R (réduire, réparer, réutiliser, re-fabriquer et recycler) ;
- 2- Soutenir le fonctionnement ou la mise en œuvre de marchés publics de proximité ;
- 3- Mettre en place une politique d'approvisionnements éco-responsables (pour les services de la ville) ;
- 4- Refuser l'établissement d'industries fortement émettrices de GES et favoriser l'implantation d'industries à faible empreinte écologique et carboneutres ;
- 5- Prioriser et promouvoir l'achat local ainsi que les produits issus de circuits courts.

3. Développement social résilient

- 1- Assurer une offre alimentaire diversifiée (végétarienne, végétalienne) et locale/circuits courts dans les installations municipales et en faire la promotion lors des rassemblements publics organisés ;
- 2- Lutter contre l'étalement urbain et l'empiètement sur les aires agricoles et naturelles par une stratégie de densification, notamment en favorisant la construction de logements sociaux, abordables et l'implantation de coopératives d'habitation ;
- 3- Reconnaître notre obligation morale envers les populations les plus vulnérables face à la crise climatique, en particulier les peuples autochtones.

4. Gestion de l'eau axée sur la sauvegarde de la ressource

- 1- Maintenir la propriété publique, la protection et l'accessibilité des sources d'eau potable en quantité suffisante pour assurer les besoins de la population même en temps de crise ;
- 2- S'assurer que les lois et règlements sur les bandes riveraines et sur les fosses septiques soient respectés ;
- 3- Favoriser des mesures d'économie d'eau potable, de réutilisation et de rétention des eaux de pluie.

5. Gestion des matières résiduelles vers le zéro déchet

- 1- Instaurer des équipes de sensibilisation visant à améliorer la qualité du tri domestique des différents bacs (déchets, recyclage, compost) ;
- 2- Sensibiliser la population et les entreprises au zéro déchet ;
- 3- Instaurer un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- 4- Réglementer afin de réduire la production et l'utilisation des emballages et des articles à usage unique ;
- 5- Soutenir (financièrement et/ou autrement) les initiatives de réduction à la source, réparation, de réemploi, de revalorisation, de location et de prêts ;
- 6- Assurer la collecte municipale dans le cadre d'un programme de recyclage et de récupération des systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel de GES ;
- 7- Réduire la fréquence de la collecte des déchets.

6. Sécurité publique

- 1- Produire un diagnostic du territoire sur sa vulnérabilité face aux différentes conséquences des changements climatiques ;
- 2- Travailler sur des plans régionaux et locaux de gestion des risques afin d'anticiper, de prévenir, d'atténuer et de gérer les impacts de l'urgence climatique tout en portant une attention particulière aux personnes plus vulnérables ;

Si je suis élu-e, je m'engage à...

- 3- Favoriser la formation des représentant-es de la sécurité publique afin d'assurer l'acquisition de compétences adaptées à la réalité des personnes vulnérables aux événements climatiques extrêmes et inhabituels résultants de la crise climatique ;
- 4- Soutenir une police de concertation qui accompagne et agit avec les citoyen-nés et les communautés en respectant leurs spécificités tant individuelles que collectives, afin de trouver des solutions communes, dans le cadre de rapports égaux où le pouvoir et les responsabilités sont partagés entre tous les participants.

7. Transports axés sur la mobilité active et collective

- 1- Bonifier la quantité et la qualité des aménagements prévus pour les piétons et pour les cyclistes ;
- 2- Assurer une desserte efficace de l'ensemble du territoire en transports collectifs qui soit adaptée à la réalité du terrain ;
- 3- Aménager des rues partagées et des zones sans voitures ;
- 4- Modifier la réglementation afin d'abolir le nombre minimum de cases de stationnement obligatoires lors de la construction de nouveaux immeubles et remplacer celui-ci par un nombre maximum ;
- 5- Augmenter le nombre de bornes de recharge en cohérence avec le territoire et l'achalandage anticipé ;
- 6- Exiger l'acquisition de véhicules zéro émission (véhicules électriques, vélos, etc.) pour les services municipaux et le transport collectif lors du renouvellement de la flotte ;
- 7- Encourager les employés municipaux à travailler à la maison ou sur des horaires de travail alternatifs (ex : semaines de 4 jours, horaires décalés) afin de réduire les besoins en transport.

8. Urbanisme pour des quartiers mixtes et conviviaux

- 1- Assurer le développement de quartiers et de cœurs de village mixtes, compacts et conviviaux afin d'offrir tous les produits et services essentiels à distance de marche, arrimés aux réseaux de transports verts ;
- 2- Développer des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme en concertation avec la population et les respecter en observant un moratoire sur le dézonage agricole, l'acceptation des demandes de dérogation des promoteurs et refuser de participer à toute transaction spéculative visant les terres agricoles ;
- 3- Faire appel à la science de la phytotechnologie dans les plans de verdissement et dans la conception de tout plan d'urbanisme, pour tirer un maximum d'avantages des services que la nature peut nous rendre de manière durable ;
- 4- Favoriser le déploiement des phytotechnologies en milieu privé par des incitatifs financiers ou autres ;
- 5- Verdir, déminéraliser et adapter le territoire de la municipalité (notamment les stationnements) selon le diagnostic de vulnérabilité du territoire (inondations, vents violents, vagues de chaleur, pluies abondantes, etc.) ;

- 6- Sensibiliser les propriétaires de terrains privés au verdissement dans le but de réduire ou éviter les îlots de chaleur et préserver la biodiversité.
- 7- Promouvoir la sobriété énergétique et encourager les citoyen-nés à faire de même ;
- 8- Mettre en place des incitatifs et accompagner les initiatives d'éco-rénovation, d'écoconstruction et, le cas échéant, exiger la déconstruction plutôt que la démolition ;
- 9- Imposer un test climat à tout projet de rénovation majeure ou de construction et réglementer pour se donner les moyens de réduire la production de GES dans la construction ;
- 10- Réglementer pour exiger des critères plus élevés d'efficacité énergétique et de performance climatique dans les nouveaux projets de rénovation et de construction (ex : construction LEED) ;
- 11- Convertir les bâtiments municipaux aux énergies renouvelables pour tout programme de mise aux normes ;
- 12- Réviser les règlements municipaux pour converger vers les pratiques de sobriété carbone les plus récentes (par exemple : abolir l'interdiction de panneaux solaires en versants donnant vers la rue, imposer certains types de revêtements ou lever l'interdiction des cordes à linge) ;
- 13- Adopter une politique sur l'éclairage des voies publiques respectueuse de la biodiversité, tout en assurant la sécurité des citoyen-nés.

9. Agriculture urbaine et périurbaine vers l'autosuffisance alimentaire

- 1- Soutenir l'agriculture écologique de proximité, à domicile, collective et commerciale, notamment par des modifications réglementaires (par exemple : potagers de façade, élevage de poules, jardins communautaires et collectifs, forêts nourricières, îlots en permaculture, serres publiques, etc.) ;
- 2- S'engager à ce que la sélection des végétaux plantés en ville favorise les espèces indigènes qui offrent au moins une fonction nourricière, nectarifère, textile, etc. ;
- 3- Travailler activement à l'adoption d'une politique visant à assurer, développer et soutenir l'autosuffisance alimentaire ;
- 4- Soutenir la création de bibliothèques de semences ;
- 5- Offrir des formations de culture potagère, de compostage, d'identification de plantes indigènes et d'insectes bénéfiques comme pollinisateurs.

10. Protection des milieux naturels pour la santé des populations

- 1- Offrir un accès abordable à la nature pour tout-es les citoyen-nés ;
- 2- S'engager à appuyer l'adoption d'une nouvelle Politique d'aménagement du territoire audacieuse et dans laquelle se trouve une cible de protection d'au moins 25 % en 2025 et d'au moins 30 % en 2030 à l'échelle des agglomérations ou des MRC ;
- 3- Protéger tous les milieux naturels sur le territoire de la municipalité ;
- 4- Empêcher la destruction de tout milieu humide ou de l'habitat d'espèces menacées ou vulnérables ;

